

Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique (ASSEP)

*Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 27 septembre 2018 qui
devait se tenir à midi au local C-630, reprise le jeudi 11 octobre 2018 à
midi au local M-2401.*

Ordre du jour final

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AG précédente
5. Présentation des états financiers 2017-2018
6. Embauche d'une personne permanente
7. Budget 2018-2019
8. Informations sur le pointage des chargéEs de cours
9. Congrès de l'AFPC pour les sections locales à charte directe (SLCD)
10. Élection pour les postes vacants
11. Varia
12. Fermeture

1. Ouverture de l'assemblée

On n'a pas le quorum le jeudi 27 septembre, qui est de 20 membres en règle du syndicat, dont au moins 3 chargéEs de cours, trois auxiliaires d'enseignement et un stagiaire post-doctoral. On reporte l'AG le jeudi 11 octobre à midi.

L'Assemblée générale démarre donc le 11 octobre sur la base du quorum moral des personnes présentes.

Il est proposé d'ouvrir l'assemblée :

- Proposé par X,
- Appuyé par X,
- Adopté à l'unanimité.

L'ouverture de l'assemblée est constatée à 12h18.

2. Présidium

Il est proposé de prendre Sébastien Paquette comme président d'assemblée et Mathieu Lavallée comme secrétaire.

- Proposé par X,
- Appuyé par X,
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sébastien Paquette fait une lecture de l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AG précédente
5. Présentation des états financiers 2017-2018
6. Embauche d'une personne permanente
7. Budget 2018-2019
8. Informations sur le pointage des chargéEs de cours
9. Congrès de l'AFPC pour les sections locales à charte directe (SLCD)
10. Élection pour les postes vacants
11. Varia
12. Fermeture

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour :

- Proposé par l'exécutif,
- Appuyé par X.
- Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AG précédente

Il s'agit du procès-verbal de l'AG du 26 avril 2018. Comme peu de personnes présentes l'ont lu, Sébastien Paquette le survole rapidement. Plusieurs personnes demandent pas contre que dans l'avenir, les procès-verbaux soient joints aux appels aux assemblées afin d'augmenter les chances qu'ils soient lu à l'avance.

- Proposé par Mathieu Lavallée,
- Appuyé par X,
- Adopté à l'unanimité.

Il y a eu aussi une AG des chargéEs de cours le même jour, soit le 26 avril 2018. Sébastien Paquette le survole rapidement.

- Proposé par Mathieu Lavallée,
- Appuyé par X,
- Adopté à l'unanimité.

5. Présentation des états financiers 2017-2018

Les états financiers sont présentés par Mathieu Lavallée. Said Samih, trésorier sortant, affirme qu'il y avait un budget prévisionnel des revenus pour l'année financière 2017-2018. Les états financiers sont laissés tels quels pour le moment, quitte à être corrigés l'année prochaine.

- Proposé par Mathieu Lavallée,
- Appuyé par X,
- Adopté à l'unanimité.

6. Embauche d'une personne permanente

Sébastien Paquette présente des listes de tâches que l'on pourrait donner à une personne permanente embauchée. Il y a une liste de tâches d'un employé plus généraliste, et une liste de tâches d'un employé orienté en relations de travail.

Attendu que la faible mobilisation générale, et plus particulièrement pour les postes de l'exécutif, entraîne une surcharge de travail pour les membres de l'exécutif,

Attendu que la possibilité d'une passation des pouvoirs à court terme rend difficile d'avoir une mémoire corporative,

Attendu que l'application de la première convention entraînera plusieurs dossiers d'interprétation de cette convention,

Attendu que les premiers griefs de la nouvelle convention collective demanderont une charge de travail importante et leurs suivis seront déterminants car ils feront jurisprudence,

Attendu que la négociation des trois prochaines conventions exigera dès maintenant une analyse de la situation et la préparation des nouveaux cahiers de charge,

Il est proposé d'avoir un employé spécialisé en relations de travail à temps plein.

- Proposé par X,
- Appuyé par Simon Loquai.

Sébastien Paquette présente les scénarios de paie pour un employé généraliste à 30 000\$/année et pour un employé spécialisé à 60 000\$/année.

Il y a une discussion sur les moyens du syndicat, à savoir si le syndicat peut se permettre de payer un salaire de 60 000\$/année. Les revenus de l'année 2017-2018 étaient de 103 000\$, mais n'incluaient pas l'ensemble des cotisations, car les auxiliaires et post-docs ont commencé à cotiser en décembre 2017. Sébastien Paquette estime que l'on aura environ 110 000 \$ de revenus pour l'ensemble de l'année 2018-2019.

Il est proposé d'amender la proposition afin de retirer « spécialisé en relations de travail » de la proposition initiale.

- Proposé par X,
- Appuyé par X,

Il y a débat à savoir si ce terme doit être maintenu ou non dans la proposition.

- La question préalable est demandée par Simon Loquai,
- Question préalable appuyée par X,
- Question préalable adoptée à la majorité manifeste.

Le vote a donc lieu sur l'amendement :

- 2 votes pour, 9 votes contre, 2 abstentions.

L'amendement est donc battu.

On revient donc à la proposition principale non-amendée.

- La question préalable est demandée par X,
- Question préalable appuyée par X,
- Question préalable adoptée à la majorité manifeste.

Il y a donc un vote sur la proposition principale :

- 10 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions.

La proposition principale est donc adoptée à majorité.

Il est proposé d'ouvrir une case budgétaire de 60 000\$ par année pour le paiement d'une personne employée spécialisée en relations de travail à temps plein.

- Proposé par X,
- Appuyé par Simon Loquai,

Suite à une demande d'une personne membre, Sébastien Paquette explique les salaires payés par le STEP (Université Laval) pour une personne employée généraliste et une personne employée spécialisée en relations de travail.

Le vote est donc effectué pour la proposition :

- 10 pour, 0 contre, 3 abstentions, adopté à majorité.

Attendu que nous négocions certains avantages sociaux et qu'il serait hypocrite d'en demander moins à notre personne employée,

Il est proposé que l'employé engagé ait au minimum les mêmes avantages sociaux qui sont prévus dans nos conventions collectives, notamment les jours de vacances des stagiaires post-doctoraux.

- Proposé par Simon Loquai,
- Appuyé par X,
- 11 pour, 0 contre, 1 abstention, adopté à majorité.

7. Budget 2017-2018

Un budget prévisionnel est présenté par Mathieu Lavallée. Le scénario C du budget prévisionnel est celui avec la case budgétaire d'un employé à 60 000\$.

Il est donc proposé d'adopter le budget prévisionnel du scénario C.

- Proposé par X,
- Appuyé par X,

On recommande au secrétaire-trésorier de séparer les dépenses réelles des provisions, donc de séparer les dépenses qu'on paiera certainement des montant mis de côté pour des cas particuliers (ex. : fonds d'aide, stagiaire).

Il y a une inquiétude que 30 000\$ en libérations soit insuffisant vu qu'on a dépensé 38 000\$ l'année dernière. L'employé n'est pas encore engagé et il y a eu des dépenses d'engagées depuis le 1^{er} mai, donc il y a une possibilité qu'on dépasse ce montant.

Amendement à l'amiable du proposeur/appuyeur en changeant les libérations de 30 000\$ à 40 000\$.

Un vote est donc fait sur la proposition principale :

- Adoptée à l'unanimité.

8. Informations sur le pointage des chargés de cours

Sébastien Paquette explique la proposition de compromis de l'employeur pour le remplacement d'unE chargéE de cours durant un congé de maternité/paternité. Afin de respecter les normes minimales du travail, il faut que la personne qui a pris le congé de maternité/paternité ne soit pas désavantagée.

L'école propose que la personne qui remplace n'obtienne pas de pointage pour le cours, afin qu'elle ne puisse pas concurrencer la personne en congé lors de son retour. Selon le texte de la convention actuel, une personne qui aurait les deux charges d'un cours au moment de son départ, pourrait devoir partager ces deux charges si une autre personne obtient du pointage pour ce cours.

Il n'y a pas de vote aujourd'hui car la proposition de l'école n'est pas encore finale. Lorsqu'il y aura un texte final, il faudra obligatoirement que l'AG unitaire des chargés de cours se prononce pour ou contre le changement.

Il y a une question sur les clauses réserve de 15%+5% pour les chargés de cours. L'école doit vérifier avant l'attribution des charges de cours que les proportions de 15%+5% sont respectées, pour l'ensemble des charges de cours de l'école pour l'ensemble de l'année. Le comité des relations de travail a déjà averti l'employeur que certains départements ne semblent pas respecter les proportions de réserve.

9. Congrès de l'AFPC pour les sections locales à charte directe (SLCD)

Il y aura une conférence organisée par l'AFPC dans le but de régler des problèmes que les SLCD (comme nous) ont avec les services offerts par la centrale syndicale. L'AFPC a changé le terme « congrès » par « conférence » afin de souligner qu'il s'agit d'une rencontre non-décisionnelle.

Sébastien Paquette sera sur place pour nous représenter à travers le Conseil Québécois des syndicats universitaires (CQSU), tandis que Chantal Beaudry représentera directement l'ASSEP.

10. Élection pour les postes vacants

Il est proposé de prendre Simon Loquai comme responsable aux relations de travail des stagiaires post-doctoraux :

- Simon Loquai se propose,
- X appuie,
- Élu par acclamation.

Il est proposé de prendre Fabrice Pougoum comme délégué syndical des stagiaires post-doctoraux :

- Fabrice Pougoum se propose,
- Simon Loquai appuie,
- Élu par acclamation.

11. Varia

Une personne membre lance une idée : Les professeurs ont un salon. Les étudiants des cycles supérieurs ont un salon. Ça serait bien qu'on en ait un aussi, avec une machine à café, des fauteuils, etc. Ça serait un endroit pour se rencontrer, échanger, mais aussi mobiliser.

12. Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever l'assemblée :

- Proposé par X,
- Victor Calatoru appuie,
- Adopté à l'unanimité.

L'assemblée générale est levée à 14h36 par épuisement de l'ordre du jour.